

LIGUE GRAND EST DE VOL LIBRE, CDVL 54

Vols à partir des sites de Pagny et Les Rousseaux à l'intérieur de la CTR de Nancy Ochey

Comprendre le contexte

Les sites de décollages de **Pagny** et **Les Rousseaux** se situent à l'intérieur de la **CTR d'Ochey** (volume de classe D du sol à un plafond de 2500' ASML, activable H24, limites horizontales figurant sur la carte OACI publiée sur le site de l'IGN). Cette CTR est destinée à protéger les vols au départ et à l'arrivée de l'aérodrome de Nancy Ochey. Seul les vols ayant obtenu une clairance y sont autorisés.

Faute de pouvoir utiliser des radios aviation le vol libre ne peut obtenir cette clairance.

Afin de rendre possible l'utilisation de ces sites de décollage les gestionnaires de la base aérienne 133 et les représentants de la FFVL ont défini les dispositions qui suivent afin de le faire en sécurité.

Une zone réglementée **LF-R 92 Pagny** (volume défini par des limites verticales du sol à un plafond de 1000' ASFC et des limites horizontales publiées sur la carte OACI) a été créée à l'intérieur de la CTR pour protéger les activités de vol libre sur les sites concernés. Une lettre d'accord signée par les deux parties a fixé les procédures de coordination pour ouvrir l'activité de vol libre dans cette zone.

Suivant les dispositions de cette lettre d'accord (amendé le xx novembre 2022 pour tenir compte de la potentialité d'une utilisation concomitante des 2 décollages situés à l'intérieur de la LF-R 92) les pratiquants décollant à partir de ces sites doivent respecter le protocole qui suit.

Protocole modifié d'ouverture et fermeture de l'activité sur les sites de Pagny-la-Blanche-Côte et Les Rousseaux

Coordination par les pratiquants depuis les sites de décollage

Avant le démarrage de l'activité de vol libre sur les sites de Pagny et Les Rousseaux un **coordonnateur** se désigne sur chaque site utilisé et effectue les opérations suivantes :

10 minutes avant les vols :

1. il demande au chef de quart de la BA 133 (par le n° de téléphone **03 83 52 64 46** référencé sur les panneaux d'informations sur place ou sur la page du site de la Fédération Française de Vol Libre) **l'ouverture de la LF-R 92** en indiquant le site où il se trouve en respectant les appellations suivantes :

- **Site principal 1 PAGNY**
- **Site secondaire 2 LES ROUSSEaux**

Il est obligatoire d'avoir contacté le chef de quart de la BA 133 et d'avoir obtenu son accord avant de pouvoir pratiquer le vol libre dans la CTR d'Ochey.

2. il transmet son propre numéro de téléphone pour permettre au chef de quart de le joindre dans le cas où la LF-R92 doit être désactivée

Lorsque l'activité est terminée :

3. il déclare la fin d'activité sur le site où il se trouve au chef de quart en respectant les appellations suivantes :

- **Site principal 1 PAGNY**

- **Site secondaire 2 LES ROUSSEAUX**

Le chef de quart désactive la LF-R 92 dès qu'il n'y a plus aucune activité sur chacun des 2 sites.

Le ou les coordonnateurs doivent rester joignables pendant toute la durée d'ouverture de la LF-R 92 Pagny.

Si l'un ou l'autre doit partir avant la cessation de l'activité il désigne un nouveau coordonnateur qui transmettra son numéro de téléphone au chef de quart et prendra le relais. Sinon il doit mettre fin à l'activité et le notifier au chef de quart.

Coordination par les gestionnaires de la BA 133

1. Si la CTR Nancy Ochey est active (LUN-JEU : 0730-1610, VEN : 0730-1400) et que la base doit récupérer tout l'espace de la CTR, le chef de quart appelle le ou les coordonnateurs FFVL pour leur notifier la **désactivation de la LF-R 92** avec un préavis de 20 mn.

Le ou les coordonnateurs FFVL y **arrêtent immédiatement les vols :**

- par annonce radio sur la fréquence club.

2. Si la CTR Ochey doit être activée pendant qu'une activité de vol libre est en cours sur l'un ou l'autre des sites, le chef de quart **active en même temps la LF-R 92** et le notifie aux coordonnateurs des sites où se déroule l'activité. Le vol libre peut se poursuivre dans les limites de la LF-R 92.

3. Lorsque la CTR Ochey est désactivée, le chef de quart contacte le ou les coordonnateurs pour notifier la désactivation de la CTR et de la LF-R 92. Le vol pourra se poursuivre en classe G.

Le respect de cette procédure permettra d'éviter les incidents que nous avons connus et de pérenniser notre activité.

Merci de bien vous assurer auprès des personnes présentes sur site, que les procédures ont été respectées à l'ouverture et à la fermeture.

**Patrick Barthe
pour LE CDVL 54
et LA LIGUE GRAND EST DE VOL LIBRE**